



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU TROISIÈME TRIMESTRE 2017



PARMI LES DEMANDEURS
D'EMPLOI SORTIS DE
FORMATION AU TROISIÈME
TRIMESTRE 2017,

7 050

ONT ACCÉDÉ À UN EMPLOI AU
COURS DES 6 MOIS QUI ONT
SUIVI LA FIN DE LA FORMATION

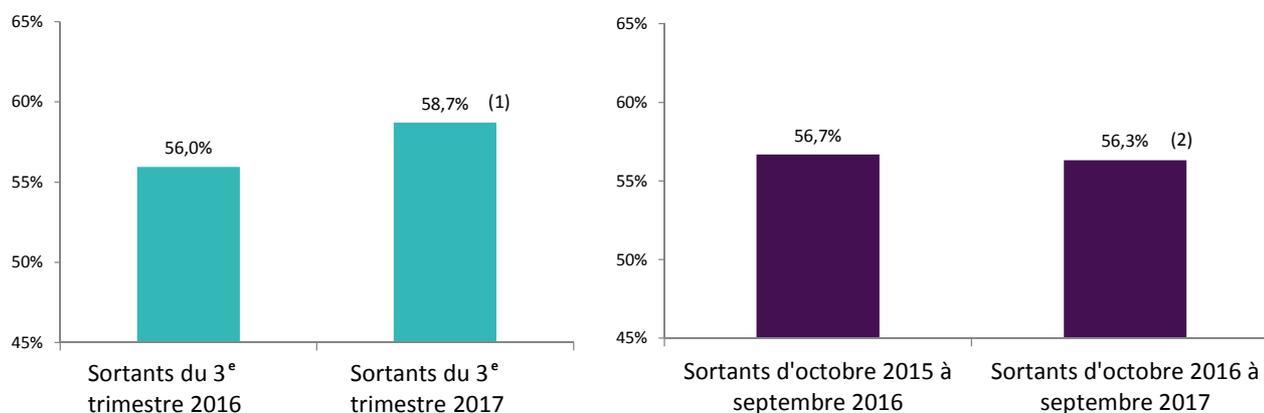
Au 3^e trimestre 2017, 59% des demandeurs d'emploi sortants de formation ont accédé à un emploi dans les six mois qui ont suivi la fin de leur formation.

Entre juillet et septembre 2017, plus de 12 010 demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation prescrite par Pôle emploi [cf. Sources et Définitions]. Parmi ces derniers, 59% ont accédé à un emploi d'une durée minimum d'un mois, au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation, soit plus de 7 050 retours à l'emploi sur un trimestre. Le taux d'accès à l'emploi augmente de +2,7 points entre le 3^e trimestre 2016 et le 3^e trimestre 2017.

Au cours des douze derniers mois, le taux d'accès à l'emploi atteint 56,3% en septembre 2017, soit -0,4 point par rapport aux douze mois précédents.

Graphique 1

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION (FORMATIONS PRESCRITES PAR PÔLE EMPLOI)



Aide à la lecture :

(1) Parmi les demandeurs d'emploi sortants de formation au 3^e trimestre 2017, 58,7% accèdent à un emploi dans les six mois qui suivent la fin d'une formation.

(2) En cumul sur douze mois glissant, le taux d'accès à l'emploi est de 56,3%, en septembre 2017.

Champ : formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi, fichier historique - SISP / Acoiss - CCMSA (DPAE)

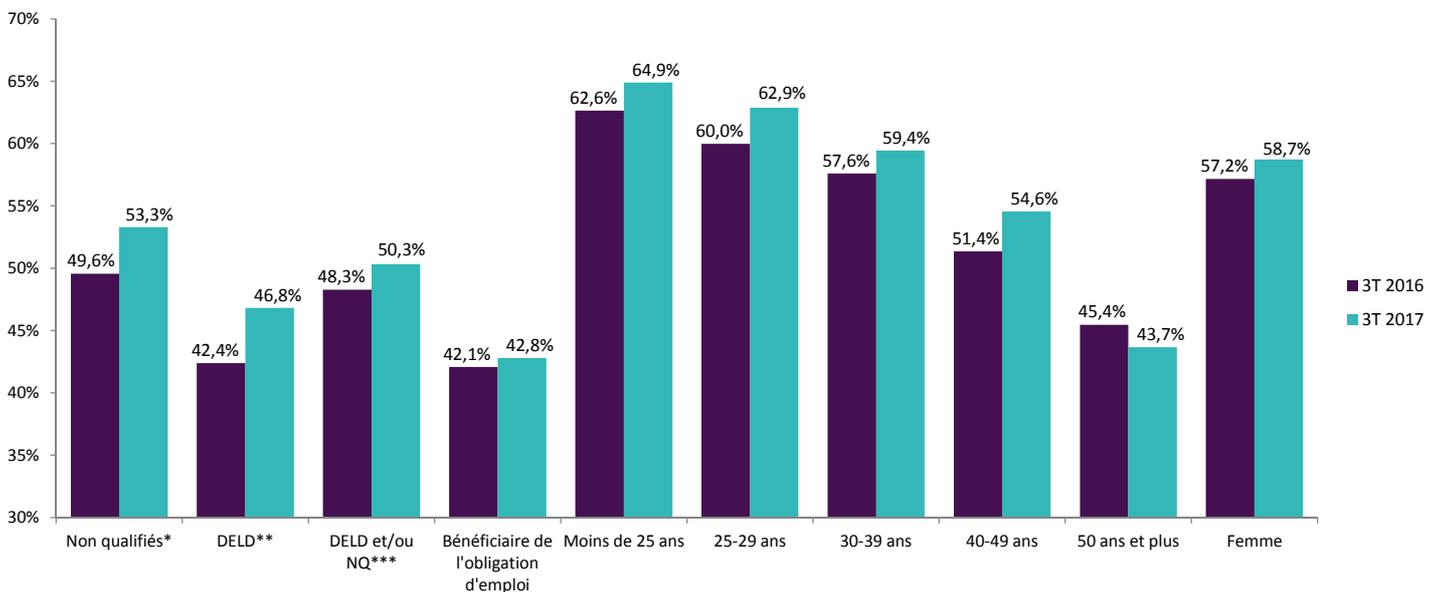
Des taux d'accès à l'emploi en progression et plus élevés pour les jeunes

Au 3^e trimestre 2017, les demandeurs d'emploi accédant le plus facilement à l'emploi sont les jeunes de moins de 25 ans : 65% d'entre eux accèdent à un emploi d'au moins un mois dans les six mois qui suivent la fin d'une formation [cf. Graphique 2].

Entre le 3^e trimestre 2016 et le 3^e trimestre 2017, pour la majeure partie des caractéristiques du demandeur d'emploi, l'accès à l'emploi de minimum un mois dans les six mois qui suivent la fin d'une formation augmente. La hausse la plus importante concerne les demandeurs d'emploi de 40 à 49 ans : au 3^e trimestre 2016, 51% des sortants de formation avaient accès à un emploi d'au moins un mois alors qu'au 3^e trimestre 2017, 55% étaient concernés. Les publics non touchés par cette progression correspondent aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus : leur accès à l'emploi d'un mois ou plus a diminué de -1,8 point sur un an.

Graphique 2

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUIVANT LEURS CARACTÉRISTIQUES



*Non qualifiés : Niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu

**Demandeurs d'emploi de longue durée : Demandeurs d'emploi ayant cumulés au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois

***Demandeurs d'emploi de longue durée et/ou non qualifiés : demandeurs d'emploi de longue durée ou demandeurs d'emploi non qualifiés ou demandeurs d'emploi de longue durée et non qualifiés

Champ : Formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi, fichier historique - SISF / AcoSS - CCMSA (DPAE)

Des taux d'accès à l'emploi plus élevés pour les formations préalables à l'embauche

Les formations les plus génératrices d'emploi supérieur à un mois sont les formations préalables à l'embauche (AFPR, POE) car elles permettent au demandeur d'emploi d'acquérir sur une courte durée les compétences requises à l'occupation d'un poste. L'accès à l'emploi est le plus élevé pour les AFPR avec près de 83% de demandeurs d'emploi accédant à un emploi supérieur à un mois dans les six mois qui suivent la fin de la formation au troisième trimestre 2017 [cf. Tableau 1].

Tableau 1

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	Taux d'accès à l'emploi	
	3 ^e trimestre 2017	3 ^e trimestre 2016
AFC	48,0%	46,5%
AIF	56,2%	51,3%
POE Individuelle	81,7%	84,1%
AFPR	82,9%	79,3%
POE Collective	66,7%	61,4%
Total Pôle emploi	60,1%	55,1%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph ...)	57,0%	57,5%
Ensemble	58,7%	56,0%

Champ : Formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi, fichier historique - SISF / AcoSS - CCMSA (DPAE)

Le secteur de l'immobilier, du travail matériau, du génie industriel et de la mécanique construction réparation sont les champs de formation qui ont les plus forts taux d'accès à l'emploi

Au cours du 3^e trimestre 2017, près de 82% des sortants de formation du secteur de l'immobilier ont bénéficié d'un contrat d'un mois minimum dans les six mois qui suivent la fin de leur formation [cf. Tableau 2]. Le plus grand nombre d'accès à l'emploi suite à formation se situe dans la santé secteur sanitaire, dans le transport et dans le droit.

Tableau 2

TOP 10 DES CHAMPS DE FORMATION

PAR TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉCROISSANT	3 ^e trimestre 2017	PAR NOMBRE D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉCROISSANT	3 ^e trimestre 2017	
	Taux d'accès à l'emploi		Nombre d'accès à l'emploi	Nombre de sortants de formation
Immobilier	81,5%	Santé Secteur Sanitaire	1 705	2 655
Travail Matériau	73,8%	Transport	524	777
Génie Industriel	73,2%	Droit	493	792
Mécanique Construction Réparation	73,1%	Action Sociale	479	875
Hôtellerie Restauration	71,6%	Hôtellerie Restauration	405	566
Défense Prévention Sécurité	69,0%	Commerce	305	467
Gestion Commerciale	67,9%	Secrétariat Assistanat	260	466
Transport	67,4%	Défense Prévention Sécurité	187	271
Électrotechnique	66,3%	Gestion Financière	169	275
Commerce	65,3%	Électrotechnique	167	252

Champ : Formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi, fichier historique - SISF / AcoSS - CCMSA (DPAE)

Annexe 1 : Focus par département pour tous les types et les objectifs de formation

Tableau 3

LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR TYPE DE FORMATION ET PAR OBJECTIF DE FORMATION

	Dépt. 04	Dépt. 05	Dépt. 06	Dépt. 13	Dépt. 83	Dépt. 84	PACA
Ensemble	58,2%	64,5%	58,6%	55,8%	63,7%	59,6%	58,7%
Par type de formation							
AFC	32,3%	68,3%	51,3%	44,7%	54,2%	53,8%	48,0%
AIF	68,9%	76,7%	53,7%	53,7%	58,5%	58,7%	56,2%
POEI	86,1%	100,0%	76,7%	86,0%	83,3%	78,3%	82,9%
AFPR	100,0%	100,0%	76,1%	83,7%	84,0%	84,5%	81,7%
POEC	50,0%	-	70,5%	66,7%	61,5%	66,7%	66,7%
Total Pôle emploi	59,2%	76,3%	58,5%	56,8%	65,3%	64,2%	60,1%
Conseil régional	59,2%	59,8%	60,4%	56,4%	62,8%	53,3%	58,5%
Autres formations (Agefiph, OPCA, ...)	44,4%	57,1%	52,3%	46,7%	54,5%	52,6%	50,1%
Par objectif de formation							
Adaptation au poste de travail (AFPR, POE)	86,8%	100,0%	76,3%	84,9%	83,5%	80,4%	82,4%
Certification	60,2%	65,1%	59,7%	56,5%	63,1%	57,1%	59,0%
Formation à la création d'entreprise	70,6%	93,8%	54,3%	53,7%	66,7%	68,7%	60,2%
Mobilisation, aide au projet professionnel	-	0,0%	47,2%	28,1%	50,0%	15,4%	35,6%
Perfectionnement, élargissement des compétences	68,2%	60,0%	55,8%	59,5%	56,2%	58,6%	58,0%
Professionalisation	39,1%	71,1%	54,1%	46,7%	48,4%	56,2%	49,3%
Pré-qualification	66,7%	0,0%	54,4%	58,8%	57,8%	43,5%	55,7%
Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base	0,0%	21,1%	50,0%	22,8%	15,4%	25,0%	22,9%

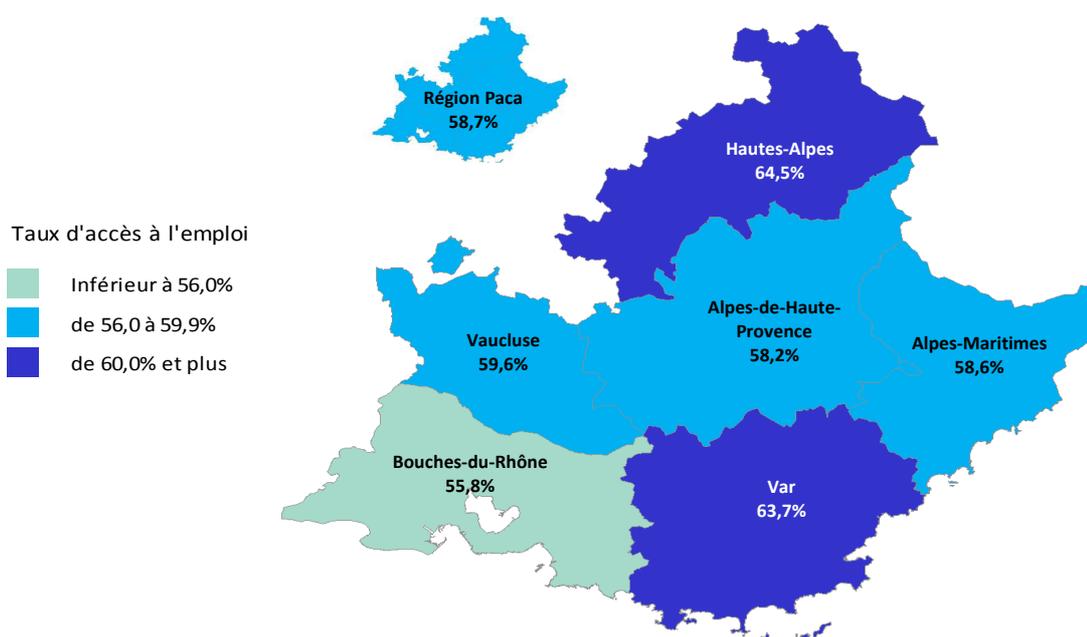
"-" : pas de pourcentage d'accès à l'emploi du fait qu'il n'y a aucun demandeur d'emploi sortant de formation pour l'attribut correspondant.

Champ : Formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi, fichier historique - SISP / Acoiss - CCMSA (DPAE)

Carte 1

LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT



Annexe 2 : Les taux d'accès à l'emploi les plus élevés par champ de formation et par département

Les champs de formation des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes présentent des chiffres peu importants en terme de sortants de formation. Cependant, le champ de la santé secteur sanitaire au sein des deux départements alpins ressort, avec un taux d'accès à l'emploi de 67,9% pour un nombre de sortants de formation de 81 personnes au sein des Alpes-de-Haute-Provence et avec un taux d'accès à l'emploi de 61,7% pour un nombre de sortants de formation de 94 personnes au sein des Hautes-Alpes.

	Alpes-Maritimes	
	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Ensemble	2 203	58,2%
Champs de formation		
Électrotechnique	66	78,8%
Transport	77	71,4%
Défense Prévention Sécurité	91	69,2%
Hôtellerie - Restauration	114	67,5%
Santé Secteur Sanitaire	456	66,4%
Commerce	74	66,2%

	Bouches-du-Rhône	
	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Ensemble	5 259	55,6%
Champs de formation		
Génie Industriel	140	70,0%
Commerce	196	67,3%
Défense Prévention Sécurité	128	67,2%
Transport	361	67,0%
Gestion Commerciale	88	65,9%
Hôtellerie - Restauration	175	64,0%
Gestion Financière	133	62,4%
Ingénierie Formation Pédagogie	90	62,2%
Électrotechnique	126	61,1%
Santé Secteur Sanitaire	1 119	60,2%
Droit	281	59,4%
Informatique	110	59,1%
Ressources Humaines	61	57,4%
Environnement Aménagement	82	57,3%
Direction Entreprise	78	56,4%

	Var	
	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Ensemble	2 461	63,3%
Champs de formation		
Hôtellerie - Restauration	196	78,6%
Santé Secteur Sanitaire	711	69,8%
Secrétariat Assistanat	111	68,5%

	Vaucluse	
	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Ensemble	1 364	59,0%
Champs de formation		
Hôtellerie - Restauration	63	85,7%
Droit	97	74,2%
Transport	127	66,9%
Secrétariat Assistanat	66	62,1%
Santé Secteur Sanitaire	194	61,3%

Champ : Formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi, fichier historique - SISP / AcoSS - CCMSA (DPAE)

Nota Bene : Suivant les départements, les tableaux sont de tailles inégales et ne peuvent pas constituer un top :

- Pour des raisons de significativité, les données ne sont publiables qu'au-delà de 60 demandeurs d'emploi sortis de formation ;

- Pour des raisons de pertinence, le seuil minimal est fixé à partir du taux d'accès à l'emploi du département. En dessous de cette valeur, les données ne sont plus communiquées.

Sources et définitions

Les données sur l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi après le suivi d'une formation sont produites à partir des fichiers de Pôle emploi (fichier historique, SISP) et de l'Acoss-CCMSA (DPAE).

CHAMP

Ensemble des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation et ayant été rémunérés par Pôle emploi (le cas échéant pour le compte de l'assurance chômage) au titre de cette formation, que les frais pédagogiques de cette formation aient été financés par Pôle emploi ou par un autre organisme. La sortie de formation est repérée par la fin du versement de la rémunération de formation. Le champ n'inclut donc pas les personnes en recherche d'emploi non inscrites à Pôle emploi, ni les formations pour lesquelles la rémunération du stagiaire est versée par un autre organisme que Pôle emploi : rémunération publique de stage (RPS) versée par la Région ou par l'État.

L'INDICATEUR D'ACCÈS À L'EMPLOI

Il vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration Préalable À l'Embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

LES TYPES DE FORMATION

Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autres formations prescrites mais non financées par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou l'acquisition de compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur les sites

[Observatoire régional](#)

statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Thierry LEMERLE

Directeurs de la rédaction
Jean-Marie ROSSICH, Nicolas BIANCO

Réalisation
Direction de la Stratégie, de l'Innovation & Lab
Service Statistiques, Études et Évaluations

Pôle emploi Provence Alpes Côte d'Azur
34 rue Alfred Curtel
13010 Marseille

www.pole-emploi.org

